Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Négociation pour licenciement et demande de FONGECIF

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai fais une demande de formation en Fongécif à mon employeur au mois de février (j'ai plus 3 ans d'ancienneté). Celui-ci me propose de me licencié en CRP. Cela ne correspond pas ma demande.
Il veut absolument que je quitte la société. (car trop de poste dans le service).
Il me fait une proposition financière que je trouve pas très intéressante.

La proposition financière est celle-ci :
CP acquis :34 j
15 j payer dans la négo (evite les charges salariales et patronales)
19 j dans mon solde de tout compte
1700? indemnité
4100 ? pour ma formation (qui coute 5600?)
+ mon salaire

Cette forme de licenciement ne correspond pas à ma demande car pas la possibilité de faire une formation.
J'estime être totalement lesée.
Quel montant puis-je demander ?

Par Visiteur

Bonjour,

La proposition financière est celle-ci :
CP acquis :34 j
15 j payer dans la négo (evite les charges salariales et patronales)
19 j dans mon solde de tout compte
1700? indemnité
4100 ? pour ma formation (qui coute 5600?)
+ mon salaire

Cette forme de licenciement ne correspond pas à ma demande car pas la possibilité de faire une formation.
J'estime être totalement lesée.
Quel montant puis-je demander ?

Donc si je comprends bien, votre employeur vous propose une formation de 4100 euros. Alors pourquoi expliquez-vous que cette forme ne vous plait pas car elle ne vous permet pas de faire une formation?

Si on totalise l'indemnité de l'employeur, il propose: 34 jours de salaire pour un travail non exécuté, plus les congés payés (normal), plus 4100 euros pour la formation, plus 1700 euros d'indemnité?

Très cordialement.

Par Visiteur

Les 34 jours sont acquis.
Mon employeur me propose de partager de cette manière :
15 jour payer brut qui rentre dans la négo (1500euros)
et le reste en solde de tout compte.

Le CRP est fait pour trouver un travail rapidement avec un salaire de 80 pour cent du brut.
Il n'est pas fait pour une formation.

Par Visiteur

Bonjour,

Les 34 jours sont acquis.
Mon employeur me propose de partager de cette manière :
15 jour payer brut qui rentre dans la négo (1500euros)
et le reste en solde de tout compte.

Le CRP est fait pour trouver un travail rapidement avec un salaire de 80 pour cent du brut.
Il n'est pas fait pour une formation.

Quel est votre salaire? Et votre ancienneté dans l'entreprise?

Pour la CRP, cette dernière peut tout à fait prévoir un module de formation, définit en accord avec pole emploi. Serait-il opposé à ce type de démarche?

En outre, la CRP n'empêche pas d'accomplir un projet personnel, et si l'employeur paie une bonne partie de la formation, je ne vois pas ce qui vous dérange dans cette hypothèse.

Ce n'est nullement un jugement, juste une envie de mieux comprendre votre situation..

Très cordialement.